



Pension de reversion-retraite

Par castor

RETRAITE ET VEUF DANS LE CAS D'UN REMARIAGE
MA NOUVELLE EPOUSE POURRA T'ELLE PRETENDRE A
UNE REVERSION DE MA PENSION LORS DE MON DECES.
CORDIALEMENT

Par ESP

BONJOUR (politesse demandée par nos CGU).

Votre seconde épouse pourra bénéficier d'une pension de réversion (en fonction de ses revenus) qui sera calculée au prorata de la durée des 2 mariages, votre première épouse pouvant également y prétendre.

Par morobar

votre première épouse pouvant également y prétendre.
Enfin pour un veuf la pension de feu son épouse est vite proratisée.